



Conditions générales du Morges-Natation

Responsabilités

L'assurance individuelle est obligatoire pour participer aux activités du Morges-Natation.

Le Morges-Natation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Les membres sont sous la responsabilité pédagogique du moniteur/entraîneur uniquement pendant les activités du club.

Le Morges-Natation ne pourrait être tenu responsable de quoi que ce soit avant ou après les activités du club, même à l'intérieur de l'établissement.

Inscription et finance d'inscription

L'inscription en ligne est le seul moyen de s'affilier au Morges-Natation.

L'inscription en ligne est considérée comme une inscription définitive et engage la création automatique d'une facture.

Pour tout nouvel adhérent, le premier cours est considéré comme une séance d'essai.

Les admissions au Morges-Natation se font :

- En début de saison pour les nageurs venant de l'école de natation.
- En début de saison et en cours d'année pour les nouveaux membres venant de l'extérieur, sur préavis de la commission technique compétente.

Une finance d'admission de Fr. 50.- est perçue pour toute nouvelle inscription. Les transferts de l'école de natation au club ne sont pas grevés de la finance d'admission. Les membres passifs ne payent pas la finance d'inscription.

Cotisation

La cotisation est due pour une saison à savoir du 1^{er} août au 31 juillet (voir annexes 1).

La facturation des cotisations a lieu en début de saison sur la base des groupes constitués et en cours d'année lors de nouvelles admissions. Les cotisations relatives aux admissions dès le 1^{er} décembre seront facturées au prorata temporis (12 mois).

En cas d'arrêt de plus de 2 mois pour raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical, la cotisation est remboursée au prorata de la durée de l'absence.

L'abonnement de saison de la piscine du Parc est compris dans la cotisation des membres actifs des sections natation et artistique.

La Fédération Suisse de Natation, Swiss Aquatics, exige le paiement d'une cotisation annuelle de Fr. 35.- par membre actif. La facturation se fera par le Morges-Natation en même temps que la cotisation annuelle.

Réduction pour famille

Seul les cotisations des groupes du club sont concernées, l'école de natation n'est pas un groupe du club.

1^{er} membre aucune

2^e membre 10 %

3^e membre 20 %

4^e membre et plus 30 %

Le premier membre sera celui dont la cotisation est la plus élevée.

Perception

La cotisation annuelle se paie en principe en deux fois, dans les 30 et 60 jours dès la réception de la facture. Les membres peuvent demander un arrangement de paiement. La cotisation annuelle est due, quel que soit le nombre d'entraînements suivis.

Licence

La licence est obligatoire pour les nageuses et nageurs des groupes compétitions. Le club fait la demande auprès de Swiss Aquatics et refacture les frais de licence aux membres concernés en début de saison.

Frais de starts et compétitions

Section natation : le forfait des frais de starts est facturé en début de saison (voir annexe 1).

Section artistique : les frais de compétitions sont facturés deux à trois fois l'année (voir annexe 3).

Autres frais

Section natation : camps d'entraînement pour le licenciés, équipement (maillot, bonnet, planche, palmes, etc. (voir annexe 2).

Section artistique : tests, camps d'entraînement, location de maillots de bain, équipement (voir annexe 3).

Démissions

Les démissions sont adressées au Morges-Natation par écrit. Les démissions formulées oralement ne sont pas prises en considération.

Les démissions doivent parvenir au comité ou aux commissions techniques, au plus tard pour le 31 juillet de chaque année. Toute démission reçue après cette échéance verra la facturation de la pleine cotisation.

En cas d'augmentation de cotisation, lors de l'assemblée générale, la démission peut encore être envoyée, au plus tard, 10 jours après celle-ci.

Aucune cotisation ne sera remboursée pour cause de démission en cours d'année.

Le non-paiement de la cotisation ne saurait être considéré comme un signe clair d'annulation. Les cas particuliers seront soumis pour décision aux membres du comité.

Exclusions

Les membres actifs n'ayant pas rempli leurs obligations financières vis-à-vis du club, bien qu'ils en aient été sommés par écrit, seront exclus par l'assemblée générale sur préavis du comité. Les montants à encaisser restent dus.

Les membres qui, par leur conduite (même en dehors du Morges-Natation) se rendent coupables d'une infraction grave aux statuts, ou portent atteinte à la bonne marche ou à l'honneur du club, pourront être exclus par le comité. Le comité devra aviser le membre incriminé de sa décision par écrit.

Droits

Les membres actifs ont le droit de participer aux entraînements et aux manifestations organisées par le club et à l'encadrement par des entraîneurs et des moniteurs formés par le club.

Tous les membres ont le droit de participer à l'assemblée générale.

Obligations

Tous les membres sont tenus de défendre les intérêts du Morges-Natation, de respecter les statuts, les règlements, les décisions de l'assemblée générale et les directives du club et de s'acquitter des cotisations annuelles.

Annexe 1

Tarif des cotisations 2024-2025

Section natation	Cotisation	Frais de starts
Elites	CHF 1'300.-	CHF 600.-
Juniors	CHF 1'000.-	CHF 550.-
Futura	CHF 850.-	CHF 500.-
Jeuneses 1	CHF 750.-	CHF 500.-
Jeuneses 2	CHF 650.-	CHF 450.-
Espoirs	CHF 600.-	CHF 350.-
Kids A	CHF 600.-	CHF 250.-
Kids B	CHF 520.-	CHF 200.-
Têtards	CHF 520.-	CHF 50.-
Hippocampes	CHF 520.-	CHF 50.-
Pieuvres et Bélugas	CHF 450.-	
Dauphins	CHF 450.-	
Masters (1h)	CHF 450.-	
Masters (1½h)	CHF 500.-	
Masters (2h)	CHF 550.-	
Masters ((2½h)	CHF 575.-	
Masters (3h)	CHF 600.-	
Masters (4h)	CHF 625.-	

Section artistique	Cotisation	
Elites	CHF 1'400.-	
J1	CHF 1'350.-	
J2	CHF 1'250.-	
J3	CHF 1'150.-	
J4	CHF 920.-	
Débutantes	CHF 790.-	
Débutantes et EN	CHF 750.-	
Masters	CHF 500.-	
Union	CHF 920.-	
Solo et/ou Duo sans entrainement supplémentaire : 50.- / avec entrainement supplémentaire : 150.-		

Membres passifs et entraîneurs non-nageurs Fr. 20.- Membres supporters Fr. 60.-
CHF 50.- de frais administratifs pour une demande de licence pour des nageurs qui
ne sont pas membre actif du club.



Annexe 2

Section Natation / Frais divers

(les montants sont susceptibles d'évoluer)

- Licence de CHF 50.- à CHF 150.- selon la catégorie d'âge
- Frais de starts de CHF 40.- à CHF 600.- (par groupe, voir annexe 1)
- Camps d'entraînements de CHF 450.- à CHF 1400.-
- Equipement de CHF 100.- à CHF 200.- environ

Annexe 3

Section Artistique

(les montants sont susceptibles d'évoluer)

Frais d'inscription / Championnats nationaux

Figures CHF 50.-

Technical Routine Solo, Duet, Mixed Duet CHF 50.-

Free Routine Solo, Duet, Mixed Duet CHF 50.-

Technical Routine Team (par pers. / min. CHF 120.-, max. CHF 160.-) CHF 20.-

Championnat et Cup romand

Solo CHF 25.-

Duo CHF 20.-

Team CHF 15.-

Figures CHF 15.-

Frais divers

Nageuses J4 :

Licence de CHF 50.- à CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage 3x CHF 50.-

Starts de CHF 60.- à CHF 240.-

Nageuses J3 :

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage 3x CHF 50.-

Camp env. CHF 600.- / CHF 700.-

Pistes CHF 100.-

Starts CHF 160.- à 405.-

Nageuses J2 :

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage 3x CHF 50.-

Camp CHF 600.- / CHF 700.-

Pistes CHF 100.-

Starts CHF 160.- à CHF 425.-

Nageuses J1 et Elites

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage 3x CHF 50.-

Camp CHF 600.- / CHF 700.-

Pistes CHF 100.-

Start CHF 170 à CHF 475.-

Nageuses Union :

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage 3x CHF 50.-

Camp CHF 600.- / CHF 700.-

Starts CHF 80 à CHF 340.-